

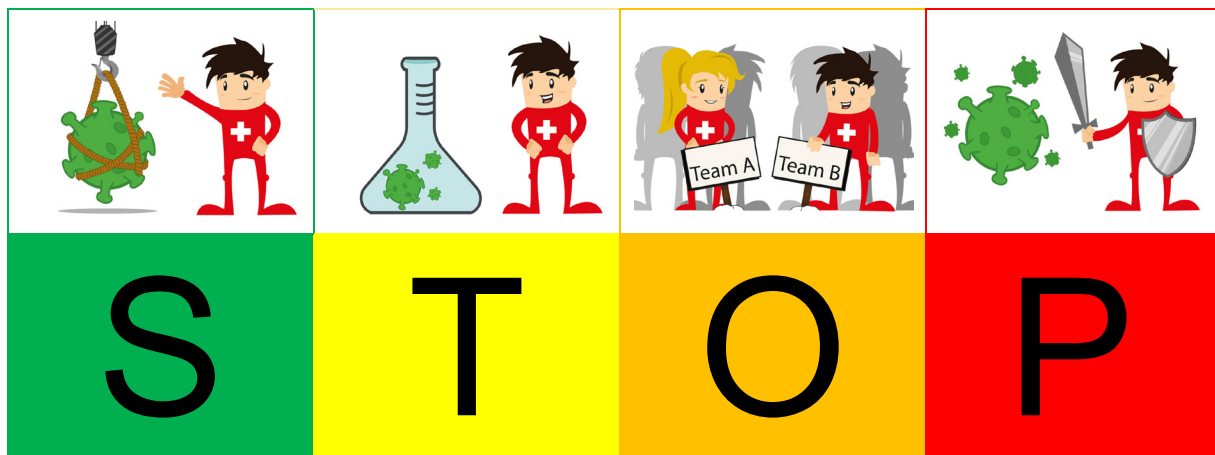


PLAN DE PROTECTION STANDARD SOUS COVID-19 : INHUMATIONS DANS LE CERCLE FAMILIAL

Version 11 mai 2020

INTRODUCTION

Les mesures de protection ci-après doivent être mises en œuvre lors d'inhumations dans le cercle familial. D'autres mesures sont autorisées si la situation le requiert, qu'elles satisfont au principe de protection et qu'elles offrent une protection équivalente ou meilleure.



RÈGLES DE BASE

Le plan de protection doit assurer le respect des exigences ci-dessous. Des mesures suffisantes et appropriées doivent être prévues pour chacune d'elles. Les responsables du lieu de cérémonie sont chargés de sélectionner et de mettre en œuvre ces mesures.

1. Toutes les personnes se nettoient régulièrement les mains.
2. Toutes les personnes gardent une distance de 2 m entre elles.
3. Les surfaces et les objets sont nettoyés régulièrement et de manière adéquate après leur utilisation, en particulier si plusieurs personnes les ont touchées.
4. Les personnes vulnérables bénéficient d'une protection adéquate.
5. Les personnes malades sont renvoyées chez elles en portant un masque d'hygiène et sont priées de suivre les consignes d'(auto-)isolement de l'OFSP (www.bag.admin.ch/coronavirus-professionnels-de-la-sante).
6. Les aspects spécifiques du travail et de la situation sur place sont pris en compte afin d'assurer la protection.
7. Les personnes concernées sont informées sur les consignes et les mesures prises.
8. Les consignes sont mises en œuvre au niveau de la gestion afin de réaliser et d'adapter efficacement les mesures de protection.

Les consignes de l'Office fédéral de la santé publique et les directives cantonales pour les entreprises funéraires concernant la présentation du défunt restent valables.

MESURES SUPPLÉMENTAIRES

Mesures supplémentaires	Explication

ANNEXES

Annexe	But

1. HYGIÈNE DES MAINS

Nettoyage régulier des mains.

	Exigence	Mesure
1.1	Toutes les personnes se lavent les mains avec de l'eau et de savon à leur arrivée sur le lieu de la cérémonie	Possibilité de se laver les mains avec de l'eau et du savon. Si ce n'est pas le cas, mettre du produit désinfectant à disposition.
1.2	Éviter de toucher des surfaces et des objets	Laisser si possible les portes ouvertes pour éviter de devoir les toucher
		Éviter de toucher les effets des autres personnes (p. ex. vestes, manteaux, etc.). Organiser les vestiaires en fonction
		Dans les zones communes, enlever les objets pouvant être touchés ou circulés.
		Effectuer les collectes dans des récipients fermés
1.3	Recommander d'autoriser la présentation des condoléances à distance uniquement.	Éviter les contacts physiques (p. ex., poignées de mains, accolades) excepté pour les personnes vivant sous le même toit

2. GARDER SES DISTANCES

Toutes les personnes gardent une distance de 2 m entre elles.

	Exigence	Mesure
	Fixer des zones pour la communauté en deuil et pour les personnes encadrant le rite	
2.1	Assurer une distance entre l'assemblée en deuil et les personnes accompagnant le rituel	Assurer une distance de 2 m par des marquages au sol ou par un ruban de signalisation.
2.2	Assurer une distance de 2 m entre les personnes	Espacer les chaises de 2 m ; recommander aux gens de respecter le même écart sur les bancs. Les personnes vivant sous le même toit peuvent s'asseoir plus près les unes des autres.
	Limiter le nombre de personnes	
2.3	Déterminer le nombre maximal de personnes	Le nombre maximal de personnes est indiqué à l'entrée du lieu de cérémonie (1 personne par 4 m ²)
		Les personnes qui attendent doivent garder une distance de 2 m entre elles.

3. NETTOYAGE

Nettoyer régulièrement et de manière adéquate les surfaces et les objets après leur utilisation, en particulier si plusieurs personnes les touchent. Veiller à une élimination sûre des déchets et à une manipulation sûre des vêtements de travail.

	Exigence	Mesure
	Surfaces et objets	
3.1	Nettoyer régulièrement les surfaces et les objets	Nettoyer les surfaces et les objets, p. ex. les bancs et les tables, avec un produit de nettoyage du commerce
3.2	Nettoyer régulièrement les objets qui ont été touchés par plusieurs personnes	Nettoyer régulièrement avec un produit de nettoyage du commerce les objets du quotidien, p. ex. poignées de porte, rampes d'escalier et objets rituels.
	WC	
3.3	Nettoyer régulièrement les WC publics	Nettoyer les WC après chaque cérémonie
	Déchets	
3.4	Éviter de toucher des déchets potentiellement infectieux	Éviter de toucher les déchets. Utiliser toujours des outils (balai, pelle, etc.)
		Porter des gants lors de la manipulation des déchets et les éliminer immédiatement après usage
3.5	Veiller à une manipulation sûre des déchets	Vider régulièrement les poubelles (en particulier à proximité des lavabos)
		Ne pas comprimer les sacs de déchets
	Aération	
3.6	Veiller à aérer régulièrement et en suffisance	Aérer p. ex. 4 fois par jour durant 10 min environ
		Réduire fortement le temps de séjour dans les pièces non aérées

4. PERSONNES VULNÉRABLES

Les personnes vulnérables continuent à respecter les mesures de protection de l'OFSP et restent chez elles dans la mesure du possible.

	Exigence	Mesure
4.1	Protéger les personnes vulnérables	La famille en deuil décide si elle souhaite inviter des personnes vulnérables et les rend attentives au risque élevé qu'elles encourent.
		Assurer une distance de 2 m avec les autres personnes.

5. PERSONNES ATTEINTES DE COVID-19

Les personnes malades sont renvoyées chez elles en portant un masque d'hygiène et sont priées de suivre les consignes d'(auto-)isolement de l'OFSP (www.bag.admin.ch/coronavirus-professionnels-de-la-sante).

	Exigence	Mesure
5.1	La contamination est empêchée.	Informar la communauté en deuil que les personnes malades ne doivent pas participer à la cérémonie. De préférence, renvoyer les personnes malades chez elles.

6. SITUATIONS PARTICULIÈRES

Prendre en compte les aspects spécifiques de la situation afin d'assurer la protection.

En cas de distance inférieure à 2 m : diminuer l'exposition en réduisant la durée des contacts et/ou en prenant des mesures de protection adéquates.

	Exigence	Mesure
6.1	Hygiène	Éviter d'accompagner les condoléances d'un contact physique (p. ex. poignées de mains, accolades), excepté pour les personnes vivant sous le même toit
		La communauté en deuil doit respecter les consignes de l'entrepreneur des pompes funèbres concernant la présentation du défunt.
6.2	Réduire l'infection par les gouttelettes	Porter un masque d'hygiène (masques chirurgicaux / masques OP)

7. INFORMATION

Informez les personnes concernées des mesures prises

	Exigence	Mesure
	Information de l'assemblée en deuil	
7.1	Informez l'assemblée en deuil	Afficher les mesures de protection de l'OFSP à chaque entrée
		Afficher le nombre maximal de personnes autorisées sur le lieu de cérémonie

8. GESTION

Expliquez à toutes les personnes l'utilisation du matériel de protection ainsi que les règles à suivre, assurez les réserves de matériel, isolez les personnes malades

	Exigence	Mesure
8.1	Donner les instructions aux collaborateurs et à la communauté en deuil	Expliquez aux collaborateurs et à la communauté en deuil les mesures d'hygiène, l'utilisation du matériel de protection et leur interaction sûre
8.2	Assurez les réserves	Remplir régulièrement les distributeurs de savon et de serviettes jetables et veillez à ce que les réserves soient suffisantes
		Contrôler régulièrement et remplir le produit de désinfection (pour les mains) et les produits de nettoyage (pour les objets et/ou les surfaces)
8.3	Protéger les collaborateurs vulnérables	Informez les collaborateurs vulnérables de leurs droits et des mesures de protection appliquées.

CONCLUSION

Le présent document a été transmis et expliqué à tous les collaborateurs ; la famille ainsi que la communauté en deuil ont été informées des mesures de protection.

Personne responsable, signature et date : _____